

GAUCIEL

Copie conforme  
à l'original

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ARRETE - M.H. - 2008 - N° 1

24 AVR. 2008

portant inscription du manoir de Gauciel (Eure) au titre des monuments historiques ;

Le Préfet de la région de Haute-Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 22 juin 2006 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le manoir de Gauciel (Eure) présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments subsistants du manoir de Gauciel (Eure) : l'enclos avec ses murs, la grange et le colombier en totalité, avec les sols des parcelles 1 et 2 y compris la mare,

situés sur les parcelles n°1 et 2 d'une contenance respective de 74a 30 ca et 6a 50 ca, figurant au cadastre section B, lieu dit « le clos du manoir » ;

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département, au propriétaire et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le 11 AVR. 2008.

Le Préfet de Région  
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour les affaires Régionales

François HAMET

Département :  
EURE

Commune :  
GAUCIEL

Section : 0B

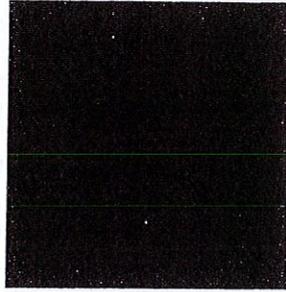
Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/03/2008  
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ  
-----



Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

24 AVR. 2008

